

tion, en apprenant par des voies sûres que nos peuples se sont intéressés à son sort de la manière la plus touchante, qu'ils se sont présentés en foule sur son passage, qu'ils lui ont demandé sa bénédiction, qu'ils l'ont toujours accompagné avec un respect religieux, qu'ils se sont enfin efforcés de le consoler, et en quelque sorte de le délivrer de sa captivité et de la cruauté de ses oppresseurs, en lui rendant des hommages qui formoient le contraste le plus frappant et le plus sensible avec les traitemens injustes, exercés contre sa personne sacrée. Une telle conduite de la part de nos sujets est pour nous une preuve nouvelle que tant de délits, commis dans notre royaume, ne sont point l'ouvrage de nos peuples, mais celui d'un très-petit nombre de coupables. Elle est encore une preuve que la Providence divine a conservé, dans le cœur des Français, du respect et de l'amour pour leur religion, malgré les efforts qu'a faits l'impiété pour effacer ces nobles sentimens; cette faveur de la Providence est pour nous et pour nos peuples un gage du retour prochain de son ancienne protection."

Dans les deux fragmens que nous venons de citer sur le même sujet, il règne, comme on le voit, une parfaite convenance de tons. LOUIS XVIII parle en Roi ou plutôt en père, comme Mr. de *Brancadoré*, en Evêque et en